



Autism | Alliance canadienne de
Alliance of Canada **l'autisme**

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du prochain budget fédéral

Alliance canadienne de l'autisme

14 mai 2026

I. Recommandations

Recommandation 1 : déployer des solutions à l'échelle pour la Stratégie pour l'autisme au Canada

Que le gouvernement du Canada alloue des fonds par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cadre de l'Initiative pour l'autisme, afin de mettre en œuvre la Stratégie pour l'autisme au Canada, notamment en élargissant des programmes fondés sur des données probantes et priorisés par les communautés, ainsi qu'en favorisant la collaboration intergouvernementale.

Recommandation 2 : inclusion économique et participation au marché du travail

Que le gouvernement du Canada investisse 50 millions de dollars sur 5 ans pour poursuivre le programme Prêts, disponibles et capables dans le cadre d'une stratégie nationale pour la main-d'œuvre, et qu'il augmente le supplément pour personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs à 2 500 \$, tout en l'harmonisant avec la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Recommandation 3 : réduction des délais d'attente et capacité de la main-d'œuvre

Que le gouvernement du Canada mette en place un fonds de transfert temporaire pour la réduction des délais d'attente en autisme, doté de 95 millions de dollars par année pendant 10 ans, ainsi qu'un investissement de 20 millions de dollars sur 4 ans pour élargir la formation des professionnel·les des soins primaires et des praticien·nes communautaires, afin d'améliorer le diagnostic et l'accès aux services tout au long de la vie, y compris dans les communautés rurales et éloignées.

Recommandation 4 : soutiens du revenu et efficacité des systèmes, y compris la réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées

Que le gouvernement du Canada renforce les soutiens et réduise le fardeau administratif en rendant le Crédit canadien pour aidants naturels remboursable, en élargissant la déduction pour frais de garde d'enfants et en réformant le CIPH afin d'éliminer les réévaluations pour les conditions permanentes, d'élargir la liste des professionnel·les autorisé·es à certifier l'admissibilité et de simplifier l'administration par l'entremise de Service Canada.

Recommandation 5 : Logement inclusif et accessible pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Que le gouvernement du Canada augmente l'offre de logements accessibles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle à 10 000 unités et oriente les investissements fédéraux en infrastructures, notamment par le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités solides, afin d'inclure explicitement et de prioriser le logement accessible pour les personnes en situation de handicap, tout en

intégrant des normes de conception inclusive, en développant des modèles portés par les communautés et en permettant l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne invalidité pour soutenir la stabilité résidentielle et l'accession à la propriété.

II. Introduction

L'Alliance canadienne de l'autisme est heureuse de présenter ses recommandations budgétaires fédérales pour 2026 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Plus d'un million de personnes au Canada sont autistes. Avec leurs familles, leurs proches aidant·es et leurs communautés, elles représentent une part importante et croissante du tissu social et économique du pays. Soutenir leur pleine participation constitue à la fois une obligation en matière de droits de la personne, conforme aux engagements du Canada au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, et un impératif économique lié à la productivité et à une croissance inclusive pour un Canada qui fonctionne pour tout le monde.

Les besoins liés à l'autisme touchent de multiples systèmes, notamment la santé, l'emploi, le logement, les soutiens du revenu et l'inclusion communautaire. Répondre à ces besoins exige un leadership fédéral coordonné entre les ministères. L'harmonisation des politiques, du financement et de la prestation des services sera essentielle pour obtenir des résultats concrets et durables.

Ces recommandations s'appuient sur une approche coordonnée à l'échelle de l'ensemble du gouvernement afin de mettre en œuvre la Stratégie pour l'autisme au Canada et de donner suite au projet de loi S-203 pour améliorer les résultats pour les personnes autistes et leurs familles. Bien que la publication de la Stratégie ait marqué un engagement national important, des investissements fédéraux ciblés sont nécessaires pour traduire cet engagement en résultats mesurables.

L'Alliance canadienne de l'autisme est une coalition nationale de personnes autistes, de familles, de professionnel·les, de chercheur·euses et d'organisations. Elle travaille aux côtés du gouvernement pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, mobiliser les partenaires et faire progresser des solutions fondées sur des données probantes. Par son rôle de leadership dans l'élaboration de la Stratégie pour l'autisme au Canada et son travail continu pour en soutenir la mise en œuvre, l'Alliance canadienne de l'autisme joue un rôle central pour relier les données probantes et les priorités des communautés à l'élaboration des politiques et à l'action fédérale.

Le présent mémoire propose des investissements ciblés afin de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie pour l'autisme au Canada, d'améliorer la performance des systèmes et de favoriser l'inclusion économique. Ces recommandations s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement à bâtir un pays fort et équitable, où croissance économique et inclusion vont de pair, et où personne n'est laissé de côté. Favoriser l'inclusion et la participation des personnes autistes reflète un engagement plus large envers l'abordabilité, la prospérité partagée et un Canada qui fonctionne pour tout le monde, aujourd'hui et pour les générations à venir.

III. Explication des recommandations

Recommandation 1 : déployer des solutions à l'échelle pour la Stratégie pour l'autisme au Canada

La Stratégie pour l'autisme au Canada a été publiée en 2024. Sa mise en œuvre nécessite des investissements fédéraux ciblés afin de passer de l'engagement à des résultats concrets, notamment en élargissant et en diffusant des solutions efficaces, portées par les communautés, qui améliorent l'accès aux services et les résultats partout au pays. Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie, le gouvernement a déjà investi dans l'identification des priorités et la mobilisation de l'expertise. La prochaine étape consiste à sélectionner des approches à fort potentiel et à investir dans leur déploiement à grande échelle.

L'Alliance canadienne de l'autisme recommande un investissement fédéral ciblé pour soutenir l'expansion de programmes et de pratiques fondés sur des données probantes et assurer la mise à l'échelle de solutions priorisées par les communautés dans l'ensemble des administrations.

Un financement versé par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cadre de l'Initiative pour l'autisme, constitue un mécanisme clair et concret pour faire progresser la mise en œuvre. Cette approche s'appuie sur des infrastructures fédérales existantes afin de coordonner les actions, d'harmoniser les partenaires et d'orienter les investissements vers des initiatives ayant démontré leur efficacité et leur potentiel de déploiement.

Grâce à ce financement, le gouvernement fédéral peut obtenir des résultats concrets en améliorant l'accès aux services, en renforçant la performance des systèmes et en favorisant l'inclusion économique et sociale des personnes autistes partout au Canada, dans des délais compatibles avec les exigences législatives du projet de loi S-203.

Recommandation 2 : inclusion économique et participation au marché du travail

Les personnes autistes demeurent largement sous-représentées sur le marché du travail, ce qui représente un manque à gagner pour la main-d'œuvre et le potentiel économique du Canada. Environ 500 000 Canadiens et Canadiennes autistes ou ayant une déficience intellectuelle en âge de travailler sont prêts, disponibles et capables de travailler, mais seule une minorité occupe un emploi.

- Un investissement de 50 millions de dollars sur 5 ans pour poursuivre le programme Prêts, disponibles et capables permettra de s'appuyer sur une plateforme nationale éprouvée qui met en relation les employeurs avec un bassin de talents sous-utilisé et génère de solides résultats en matière d'emploi partout au pays. Ce programme améliore l'efficacité du marché du travail en aidant les employeurs à recruter, embaucher et retenir des talents, tout en facilitant l'accès des chercheur·euses d'emploi aux possibilités et aux soutiens communautaires. Un financement soutenu permettra d'accroître la participation au marché du travail et de favoriser une croissance inclusive dans divers secteurs, y compris dans les communautés rurales, autochtones et mal desservies.
- L'Allocation canadienne pour les travailleurs est un crédit d'impôt remboursable qui soutient la participation au marché du travail, notamment grâce à un supplément pour personnes en situation de handicap. Toutefois, ce supplément demeure limité et ne reflète pas les coûts réels liés au handicap. La Prestation canadienne pour les personnes handicapées est une nouvelle prestation fondée sur le revenu et, sans harmonisation, les personnes qui accèdent à un emploi risquent de voir leurs prestations diminuer, ce qui crée un désincitatif au travail. Porter le supplément pour personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs à 2 500 \$ et l'harmoniser avec la Prestation canadienne pour les personnes handicapées permettrait de garantir que le travail se traduise par un gain financier net et d'éviter un piège lié aux prestations.

L'harmonisation des politiques devrait permettre :

- d'éviter que les revenus d'emploi entraînent une réduction disproportionnée des prestations ;
- de maintenir des seuils de revenu et des taux de réduction qui préservent des gains significatifs liés au travail ;
- de conserver la structure remboursable de l'Allocation canadienne pour les travailleurs ;
- de simplifier les interactions entre les prestations afin d'améliorer la prévisibilité et le recours aux programmes.

Le Canada ne pourra réaliser pleinement son potentiel économique en excluant une part importante de sa main-d'œuvre. Favoriser l'inclusion en emploi constitue un investissement direct dans la productivité et la croissance économique.

Recommandation 3 : délais d'attente et capacité de la main-d'œuvre

Les délais d'attente pour le diagnostic et l'accès aux services en autisme demeurent inacceptablement longs, ce qui limite l'accès aux interventions précoces et entraîne des coûts accrus à long terme pour les systèmes.

Fonds de transfert pour la réduction des délais d'attente en autisme (95 millions de dollars par année pendant 10 ans)

Un fonds de transfert temporaire pour la réduction des délais d'attente en autisme incitera les provinces et les territoires à accroître leur capacité, à réduire les goulets d'étranglement et à améliorer la performance des systèmes.

Conçu comme un investissement fédéral ciblé, ce fonds serait versé dans le cadre d'ententes bilatérales comprenant :

- un partage des coûts afin de mobiliser les investissements provinciaux et territoriaux ;
- des allocations par habitant assorties de seuils minimaux pour assurer l'équité ;
- des résultats clairement définis, notamment la réduction des délais pour le diagnostic et les services ;
- des mécanismes de reddition de comptes publics et des indicateurs nationaux communs ;
- une flexibilité permettant de soutenir des solutions adaptées aux réalités locales.

Les investissements admissibles comprendraient l'expansion de la capacité diagnostique, le développement de la main-d'œuvre, l'amélioration de l'accès dans les communautés rurales et éloignées, ainsi que le renforcement des parcours de services afin de réduire les délais entre le diagnostic et l'intervention. L'exigence de renforcer les infrastructures de données et de performance, y compris des indicateurs comparables sur les délais d'attente et des mécanismes de reddition de comptes indépendants, favorisera la transparence et la mise à l'échelle de modèles efficaces.

En agissant à la fois sur la capacité diagnostique et sur l'accès aux services, ce fonds garantit que l'augmentation des diagnostics s'accompagne d'un accès rapide aux soutiens, ce qui réduit les pressions en aval sur les systèmes.

Capacité de la main-d'œuvre par la formation des médecins (20 millions de dollars sur 4 ans). La capacité de la main-d'œuvre demeure une contrainte majeure, alors que la prévalence augmente et que l'offre de services ne suit pas.

Un investissement ciblé visant à déployer à l'échelle nationale des modèles de formation des médecins, par l'entremise de l'Initiative sur l'autisme, permettra d'accroître la capacité diagnostique et de mieux outiller les professionnel·le·s pour répondre à la fois aux besoins liés à l'autisme et aux enjeux de santé mentale concomitants. Cette approche renforce les soins de proximité, améliore l'accès dans les régions mal desservies et favorise une utilisation plus efficace des ressources humaines en santé.

Ensemble, ces investissements permettront de réduire les délais d'attente, d'améliorer l'efficacité des systèmes et d'obtenir de meilleurs résultats à long terme, tout en soutenant un système de santé plus réactif et durable.

Recommandation 4 : soutiens du revenu et efficacité des systèmes, y compris la réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées

Les familles et les proches aidant·es font face à des pressions financières importantes, aggravées par des processus administratifs lourds et inefficaces. Le renforcement des soutiens du revenu, combiné à une amélioration de l'efficacité des systèmes, devrait constituer un élément central des mesures visant l'abordabilité, notamment :

- Rendre le Crédit canadien pour aidants naturels remboursable et élargir la déduction pour frais de garde d'enfants afin d'améliorer l'abordabilité et de soutenir la participation au marché du travail des proches aidant·es ;
- Le gouvernement a franchi des étapes importantes dans la *Mise à jour économique du printemps de 2026* pour simplifier le processus de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées, notamment en simplifiant les demandes pour certaines conditions et en élargissant la liste des professionnel·les autorisé·es à certifier l'admissibilité. La prochaine étape consiste à moderniser le système pour les conditions permanentes. Pour l'autisme et d'autres conditions développementales similaires, les réévaluations répétées entraînent un fardeau et des coûts inutiles. Le système devrait passer d'une logique de réévaluation à une logique de reconnaissance. Le budget 2026 devrait permettre, lorsqu'approprié, une admissibilité automatique ou à vie, notamment en présumant l'admissibilité pour les enfants et en permettant aux médecins d'attribuer une désignation « admissible à vie » pour les personnes dont l'état ne s'améliorera pas avant la transition des soins pédiatriques aux soins pour adultes.

Ces changements permettront de réduire la lourdeur administrative, d'améliorer l'accès et de faire en sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées joue pleinement son rôle de porte d'entrée vers les soutiens fédéraux, tout en contribuant aux objectifs d'abordabilité et d'inclusion.

D'autres réformes devraient viser :

- la simplification de l'administration et une meilleure intégration avec les autres programmes fédéraux ;
- l'avancement de la déclaration de revenus automatique afin d'accroître le recours aux prestations ;
- l'exploration de mécanismes de reconnaissance mutuelle avec les programmes provinciaux et territoriaux.

Ces mesures permettront de simplifier les démarches, d'améliorer l'accès et de garantir que le crédit d'impôt pour personnes handicapées demeure un levier efficace pour accéder aux soutiens fédéraux, tout en soutenant des objectifs plus larges d'abordabilité et d'inclusion.

Recommandation 5 : logement inclusif et accessible pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

L'accès à un logement sûr, abordable et adapté demeure une lacune importante pour les adultes autistes ou ayant une déficience intellectuelle. La demande continue de dépasser l'offre, ce qui limite la participation à l'emploi et à la vie communautaire et accroît le recours à des systèmes plus coûteux.

Le gouvernement du Canada a identifié le logement accessible et les infrastructures communautaires comme des priorités. Les engagements existants, notamment le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités solides, offrent une occasion d'orienter les investissements en infrastructures vers le logement inclusif.

L'Alliance canadienne de l'autisme recommande d'augmenter l'offre de logements accessibles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle à 10 000 unités et de veiller à ce que les investissements fédéraux en infrastructures priorisent explicitement le logement pour les personnes en situation de handicap, y compris les personnes autistes. Le volet de prestation directe devrait être mobilisé pour soutenir des projets prêts à démarrer et d'importance régionale, intégrant l'accessibilité et l'inclusion dès le départ, avec des attentes claires en matière de résultats en accessibilité dans la sélection et la réalisation des projets.

Les actions clés comprennent :

- augmenter l'offre de logements accessibles à 10 000 unités ;
- intégrer des normes de conception inclusive, y compris des aménagements tenant compte des sensibilités sensorielles ;
- développer des modèles portés par les communautés, tels que les laboratoires de solutions ;
- permettre l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne invalidité pour soutenir la stabilité résidentielle et l'accèsion à la propriété.

Ces mesures s'inscrivent dans les priorités fédérales visant à accroître l'offre de logements tout en améliorant l'accessibilité. Investir dans le logement inclusif favorise la participation à l'emploi et à la vie communautaire, tout en réduisant les coûts à long terme pour les systèmes et en contribuant à une économie plus inclusive et productive.

IV. Conclusion

Le budget de 2026 représente une occasion de passer de l'engagement à des résultats concrets.

Des investissements ciblés dans la mise en œuvre, la participation au marché du travail, l'efficacité des systèmes et l'innovation permettront d'améliorer les résultats tout en renforçant l'économie canadienne.

L'Alliance canadienne de l'autisme est prête à collaborer avec le gouvernement pour orienter la mise en œuvre et obtenir des résultats.